

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Réaction de l'UMQ à l'adoption du projet de loi n° 76  
Une transparence accrue, mais à coût élevé pour les municipalités**

**Québec, le 18 février 2010** – L'Union des municipalités du Québec (UMQ) a réagi à l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi no 76 concernant le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux. « *L'Union estime que les modifications législatives adoptées par l'Assemblée nationale permettront une plus grande transparence et amélioreront le processus d'attribution de contrat. Cependant, nous appréhendons des coûts administratifs importants pour les municipalités qui mettront en place ces nouvelles mesures législatives. De notre côté, nous continuerons à tout mettre en œuvre pour l'amélioration continue de la gestion municipale* », a déclaré le président de l'UMQ et maire de Maniwaki, M. Robert Coulombe.

Soulignons que les municipalités n'ont pas attendu l'adoption du projet de loi 76 pour resserrer leurs processus d'attribution des contrats. En effet, au cours des dernières années, nombreuses sont celles qui ont adopté des mesures pour notamment assurer la confidentialité des membres des comités de sélection, entreprendre des démarches d'investigation dans les cas où il n'y a qu'un seul soumissionnaire, et inclure une clause dans les contrats municipaux engageant les entreprises contractantes à respecter le code d'éthique et les règlements municipaux.

L'UMQ considère qu'il faudra également suivre de près la question de la libre concurrence, un principe fondamental qu'il faut préserver, afin d'avoir l'assurance que les contribuables paient le juste prix pour les contrats publics, peu importe le palier de gouvernement.

L'Union maintiendra sa participation active aux travaux du groupe-conseil que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, a mis sur pied pour examiner les questions liées à l'octroi des contrats municipaux, présidé par M. Guy Coulombe, tout comme elle le fait également au sein du comité sur l'éthique qui analyse les recommandations du rapport Gagné. L'UMQ est aussi à l'œuvre sur l'ensemble du territoire québécois depuis le mois de novembre dernier avec sa tournée de formation pour les nouveaux élus. Elle travaille également sur un modèle de code d'éthique.

Depuis sa fondation en 1919, l'UMQ représente les municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec. Elle a pour mission de promouvoir le rôle fondamental des municipalités dans le progrès social et économique de l'ensemble du territoire québécois et de soutenir ses membres dans la construction de milieux de vie démocratiques, innovants et compétitifs. Sa structure, qui regroupe ses membres en caucus d'affinité : municipalités locales, municipalités de centralité, cités régionales, grandes villes et municipalités de la Métropole, est l'expression de toute la diversité et de la solidarité municipale québécoise. Ses membres comptent près de cinq millions de citoyennes et de citoyens.

- 30 -

Source : **Josée Maryse Sauvageau**  
**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Renseignements : **François Sormany**, directeur des communications  
Tél. : (514) 282-7700, poste 265 / Cellulaire : (514) 910-7272  
fsormany@umq.qc.ca